



Spécial CAPL MUTATION C et B

Gestion publique **Mouvement au 1er septembre 2012**

AVIS DEFAVORABLES... **C'est fini !**

La CGT Finances publique 13 est intervenue par courrier adressé le 6 juin 2012 au chef du pôle Pilotage et ressources pour demander qu'il soit mis fin aux « avis défavorables » sur les demandes de mutation des agents et contrôleurs de l'ex Trésor.

(.) Même s'il ne s'agit que d'un avis, celui-ci entraîne une rupture de l'égalité de traitement dans la gestion des dossiers des agents et dans l'exercice de leur droit à mutation au sein de notre département.

En effet, l'avis défavorable permet d'influer sur le cadre statutaire général et les nouvelles règles de gestion, y compris dans la période de convergence.(...) La CGT Finances Publique 13 considèrerait comme un élément de discrimination le maintien de l'avis défavorable sur les fiches de vœux de mutation intra-départementale des agents de l'ex-Trésor.(...).

C'est gagné !

Les avis défavorables n'ont pas été suivis par la direction locale. Ils ne seront plus portés sur les fiches de mutation, la CGT a demandé à la direction d'en informer les chefs d'unité.

Profilage pour l'équipe de renfort :

La CGT est opposée au profilage.

Questionnée par les élus CGT concernant le dispositif mis en place par l'administration pour « profiler », la direction a indiqué qu'elle tenait compte du parcours professionnel de l'agent souhaitant l'équipe de renfort et la diversité des métiers exercés.

La direction a indiqué avoir recours à l'entretien quand plusieurs candidats aux parcours similaires doivent être départagés... et qu'un emploi est ouvert chez les équipiers.

Equipe de renfort « fondue » ?! : Elle disparaît es-qualité de l'état des emplois « Tagerfip » !

Les élus CGT sont intervenus pour signaler cette « anomalie ». En effet, les équipes de renfort de Marseille, Aix et Arles ont été « fondues » dans la masse des agents de Direction, empêchant toute visibilité sur l'état des emplois et les vacances éventuelles, donc sur les possibilités de mutation !.

Les élus CGT ont demandé qu'une distinction soit faite dans Tagerfip : en effet, quand un agent demande l'équipe de renfort, il ne demande pas la Direction !

L'administration a pris acte de notre demande.

Départs en retraite : Tandis que dans la filière fiscale les départs en retraite sont anticipés, ce n'est pas le cas dans la Gestion Publique et cela pénalise les agents et les services !

Règles de gestion Trésor et Interclassement :

Les agents et contrôleurs qui ont pris rang dans le cadre de *l'ancienneté de la demande* (avant 2012) sont prioritaires sur les demandes de mutation intra- départementale.

Ensuite, pour les demandes de mutation pour le cycle 2012, le classement est effectué à l'ancienneté administrative.

Enfin, les promus de C en B Gestion publique ont fait une demande de mutation et sont interclassés à l'ancienneté administrative.

Triste record : La demande de mutation non satisfaite la plus ancienne pour les contrôleurs concerne le poste d'Allauch : Depuis 1999 une collègue attend sa mutation !

Ensuite c'est une demande de 2004 pour l'ERD d'Arles...

En catégorie C, c'est 2008 et pour l'ERD Aix ou Arles.

Enfin, 5 cadres C et 6 cadres B espèrent une mutation sur Salon SIP ou Salon SPL. La plus ancienne demande en C est de 05/2009 et en B de 11/2009. Les 2 services affichent toujours un

surnombre et aucun emploi n'est déclaré vacant...

Mouvements intra-direction : Opacité et profilage à gogo !

La direction, c'est 2 sites administratifs et ce sont aujourd'hui des services aussi divers que : les RH, la logistique, l'immobilier... et le CHRPD, le RPD, la Compta, la CQC, le CSP, le SFACT, le contrôle du règlement, le contrôle budgétaire Régional, la caisse des dépôts, les services de liaison-rémunération, le centre de gestion des retraites, le DSPL, etc.

Pour la direction locale, tout cela ne fait

qu'une seule entité à l'intérieur de laquelle nos directeurs entendent agir selon leur bon vouloir !

Cela prive plusieurs centaines d'agents de la possibilité de voir défendre leurs dossiers de mutation intra-direction en toute transparence et avec des garanties de règles communes pour toutes et tous !

Encore une fois, la CGT – seule- est montée au créneau pour dénoncer ce déni de démocratie sociale et cet arbitraire.

LA CGT revendique une CAPL pour le mouvement intra-direction !

L'état des lieux pour le mouvement des B ex-Trésor au 1er septembre 2012

Des services à flux tendu et des mutations à flux tendu

Du tableau des emplois...à la possibilité de muter.

A quoi sommes nous confrontés ?

S'il est bien évident que la détermination des emplois budgétaires est fixée par la Loi des finances, l'implantation des emplois « utiles » par service ou unité de travail ressort aussi du « politique », c'est à dire du choix de l'administration de « calibrer » par service en C, en B et en A.

Le/la candidat-e à la mutation est tributaire du volume et du solde d'emplois dans le service où il/elle souhaiterait muter ...

Si des « surnombres » sont constatés dans un poste ou service, la mutation ne sera pas possible.

Si une vacance n'est pas considérée comme prioritaire, par la direction locale... l'emploi ne sera pas ouvert au mouvement.

Les élu-es CGT ne cessent de dénoncer cette situation qui, en pure gestion de la pénurie, est préjudiciable pour l'exercice du droit à mutation.

Gestion de la pénurie ? Oui ! La direction est obligée d'établir **un ratio du « supportable » ou de « l'insupportable »** par poste ou service et d'établir une grille et un barème des emplois.

Il va de soi que cette approche devrait participer à rendre la misère au soleil plus supportable !

« Vous n'avez pas d'ombre ? Regardez ! Les autres en ont encore moins que vous ! »...

La direction locale- reconnaissons le- a joué sur ce ratio... la transparence :

- **Dans les Postes de 10 emplois et plus :** ouverture d'une vacance prioritaire si l'emploi vacant est égal ou inférieur à - 1,5
- **Dans les Postes entre 6 et 10 emplois :** ouverture d'une vacance prioritaire si l'emploi vacant est égal ou inférieur à - 1
- **Dans les postes de moins de 5 emplois :** ouverture d'une vacance prioritaire si l'emploi vacant est égal ou inférieur à - 0,8 ou alors cas par cas...

Ainsi la RFMAP est encore mise à contribution sur les vacances d'emplois... tandis que d'autres services attendent en vain du renfort...

Au plan départemental

Les chiffres de l'administration au 02/07/2012

D'après l'administration, il manque officiellement 61,8 ETPT (100% temps plein) B+C réunis en gestion Publique.

La DRFIP a indiqué qu'après le mouvement du 1er avril, 528 emplois de contrôleurs étaient pourvus.

Depuis cette date, 14 emplois se sont libérés du fait de promotions, départs, etc. Cela fait 514 emplois implantés de B originaires ex-Trésor. Pour le mouvement du 01/09/2012, nous avons moins de départs (4) du département que d'arrivées (5), soit 515 emplois.

La liste d'aptitude de C en B (+25) fait passer le nombre d'emplois à 530, soit un surnombre « officiel » de 6. Ça, c'est rapporté au plafond d'emplois...

En catégorie C, l'effectif Gestion publique est à 387 pour un ETPT de 366,1 et un plafond d'emplois à 408.

La liste des agents mutés est consultable sur Ulysse 13

Commentaires de la CGT Finances Publiques 13

CA COINCE DANS LES SERVICES ? !

Au delà de cette « cuisine », et du solde du Tagerfip (remplaçant de l'Outil de Répartition des Emplois disponibles), nous constatons qu'entre les ETPT et le nombre d'emplois affiché, des vacances demeurent.

Officiellement, moins 19,9 emplois en B c'est 20 contrôleurs à 1607 h/an. (tableau Tagerfip au 02/07/2012) cela équivaut à 32 140 heures de travail ETPT non effectuées annuellement !

En catégorie C, la vacance annoncée est de 41,9 ! Soit 67 494 heures de travail ETPT annuel !

A cette force de travail en moins en 2012, il faut ajouter les centaines de suppressions d'emplois subies par notre département depuis des années !

Cela contribue et amplifie l'intensification phénoménale du travail dans les services avec ses corollaires :

- **dégradation générale des conditions de vie au travail**
- **mise en place d'artifices ou d'abandon de missions : management, réingénierie des processus, GEM et autres « espaces de dialogues »,**
- **définition au gré des objectifs de tâches prioritaires et celles reléguées au second plan...**
- **Contraintes imposées aux agents (refus de congés,...) La CGT est intervenue sur ces questions et a exigé de l'administration qu'aucun agent ne soit contraint de limiter ses congés pour cause de « pénurie d'emplois ».**

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : BASTA !

TRAVAIL GRATUIT - ECRETAGE

En conclusion, nous rappelons que les élus CGT Finances Publiques 13 sont de nouveau montés au créneau pendant la CAPL concernant les agents écrêtés et le travail GRATUIT.

- La direction doit dépasser le stade du constat et y remédier.
La CGT et les agents ont des propositions à faire
- Des solutions doivent être apportées aux agents

Je souhaite me syndiquer à la CGT Finances Publiques 13.

Nom : _____ Prénom _____

: _____

Poste ou service : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Indice : _____

Temps partiel : _____ %

Date : _____ Signature : _____

A renvoyer au local syndical ou à remettre à un-e syndiqué-e



Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
Gestion Publique : Tél. 04 91 17 92 06 - Fax. 04 91 17 92 33
Filière Fiscale : Tél. 04 91 17 97 67 - Fax 04 91 17 97 79
cgt.drfin13@dgfip.finances.gouv.fr

www.financespubliques.cgt.fr/13/

Le site Internet et Intranet !